

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit	21653
Numéro du fiche de données de sécurité	21653
Nom du produit	POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH	01-2119950315-41-0000
Numéro d'index	019-003-00-3
Numéro EC	246-376-1
Numéro CAS	24634-61-5

Synonymes	2,4 HEXADIENOIC ACID, POTASSIUM SALT, POT SORBATE EP, NUTRINOVA POTASSIUM SORBATE, POT SORBATE PDR NT, POT SORBATE GRAN NAA JBN, NUTRINOVA POTASSIUM SORBATE BFX GRANULES, NUTRINOVA POTASSIUM SORBATE NXT GRANULES, POT SORBATE GRAN NT, POT SORBATE BFX GRAN, POT SORBATE PREM GRAN NT
-----------	--

Substance pure/mélange	Substance
------------------------	-----------

Masse molaire	150.22
---------------	--------

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Additif alimentaire/alimentaire Cosmétiques Intermédiaire chimique Soins personnels Applications industrielles diverses Aide au procédé. Conservateur
-------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com
----------------	------------------------------

Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
------------------------------	---------------------------------------

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
--------	-----

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2 - (H319)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE 24634-61-5	90 - 100%	01-2119950315-41-XXXX	246-376-1 (019-003-00-3)	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE 24634-61-5	3200	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.
Yeux	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.
Cutané(e)	Irritante. Érythème (rougeurs cutanées). Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO ₂ , eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
--------------------------------	---

Méthodes de nettoyage	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 11.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE 24634-61-5	0.17 mg/cm ² [5] [6]	40 mg/kg [4] [6]	17.63 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE 24634-61-5	2 mg/kg [4] [6]	20 mg/kg [4] [6]	26.08 mg/m ³ [5] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE 24634-61-5	1 mg/l	-	0.1 mg/l	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE 24634-61-5	3.6 mg/kg	0.36 mg/kg	-	1.67 mg/kg	10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166. En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection des mains Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Porter des gants appropriés.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)	Rubber (natural, latex) Chloroprene rubber (CR) Polychlorure de vinyle (PVC). Caoutchouc butyle	0.5 mm	8 heures
À long terme (répétée)	Caoutchouc nitrile	0.35 mm	8 heures

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide
Aspect Poudre poussiéreuse granules Cristallin
Couleur blanche
Odeur Inodore
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	> 205 °C	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 205 °C	
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		

Point d'éclair	178 °C	
Température d'auto-inflammabilité	> 150 °C	
Température de décomposition	> 270 °C	
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)	8.0 - 11.0	
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité	Soluble in water	Aucune information disponible.
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage	log Pow: -1.72	OCDE 117.
Pression de vapeur	0 - 1.0 hPa @ x 10 ⁻⁷ °C, OECD 104	
Densité relative	1.36	20 °C. OCDE 109.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Masse molaire 150.22

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

Propriétés explosives Non considéré comme explosif.

Propriétés comburantes Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aluminium. Zinc.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Peut provoquer une irritation. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
Contact avec la peau	Provoque une légère irritation cutanée. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Ingestion	Inconfort gastro-intestinal. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE	= 3200 mg/kg (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible. Peut entraîner une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE	-	LC50: =1250mg/L (96h, Brachydanio rerio)	-	EC50: =750mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE - 24634-61-5	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE - 24634-61-5	Type de produits 8 : Produits de protection du bois Procédure d'autorisation simplifiée - Catégorie 6

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECI	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
 Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Jitendra Panchal
Préparée par

Remplace la date 16-déc.-2019

Date de révision 10-mai-2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Scénario d'exposition Formulation

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119950315-41-XXXX
Numéro CAS	24634-61-5
Numéro CE	246-376-1
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Formulation
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
---	----------------------------------

Salarié

Catégories de processus	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	---

Formulation

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 3.5 tonnes
tonnage annuel du site (tonnes/année): 700

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m³/jour

Mesures de management du risque

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) Station d'épuration STP municipale

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 87.3%

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. L'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 80

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Formulation

Mesures de management du risque

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé.
exposition environnementale	eau douce: Exposition 0.444 mg/l, PNEC 0.48 mg/l, RCR 0.926 sédiment d'eau douce: Exposition 1.601 mg/kg, PNEC 1.73 mg/kg, RCR 0.925 eau de mer: Exposition 0.044 mg/l, PNEC 0.048 mg/l, RCR 0.926 sédiment marin: Exposition 0.16 mg/kg, PNEC 0.173 mg/kg, RCR 0.925 STP: Exposition 4.43 mg/l, PNEC 10 mg/l, RCR 0.443 terre: Exposition 0.006 mg/kg, PNEC 1.67 mg/kg, RCR <0.01

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
-----------------------------	---

Formulation

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR <0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.034 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR <0.01

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.284

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.034

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.284

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.017

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.172

PROC5 Mélange dans des processus par lots

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.343

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.343

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.343

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 14 mg/kg/jour, DNEL 17.63 mg/kg/jour, RCR 0.794

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.172

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 5.486 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.137

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 3.43 mg/kg/jour, DNEL 40

Formulation

mg/kg/jour, RCR 0.086

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.284

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.34 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR <0.01

Scénario d'exposition Formulation of cosmetic products

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119950315-41-XXXX
Numéro CAS	24634-61-5
Numéro CE	246-376-1
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Formulation of cosmetic products
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
---	----------------------------------

Salarié

Catégories de processus	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Formulation of cosmetic products

Propriétés du produit

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 3.5 tonnes
tonnage annuel du site (tonnes/année): 600

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m³/jour

Mesures de management du risque

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) Station d'épuration STP municipale

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 87.3%

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. L'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 80

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Formulation of cosmetic products

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé.
exposition environnementale	eau douce: Exposition 0.444 mg/l, PNEC 0.48 mg/l, RCR 0.926 sédiment d'eau douce: Exposition 1.601 mg/kg, PNEC 1.73 mg/kg, RCR 0.925 eau de mer: Exposition 0.044 mg/l, PNEC 0.048 mg/l, RCR 0.926 sédiment marin: Exposition 0.16 mg/kg, PNEC 0.173 mg/kg, RCR 0.925 STP: Exposition 4.43 mg/l, PNEC 10 mg/l, RCR 0.443 terre: Exposition 0.006 mg/kg, PNEC 1.67 mg/kg, RCR <0.01

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
-----------------------------	---

Formulation of cosmetic products

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR <0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.034 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR <0.01

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.284

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.034

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.284

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.017

PROC5 Mélange dans des processus par lots

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.343

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.343

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.343

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 14 mg/kg/jour, DNEL 17.63 mg/kg/jour, RCR 0.794

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.172

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 3.43 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.086

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.284

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.34 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR <0.01

**Scénario d'exposition
Industrial use as a processing aid**

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119950315-41-XXXX
Numéro CAS	24634-61-5
Numéro CE	246-376-1
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Industrial use as a processing aid
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU9 Fabrication de substances chimiques fines SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6a Utilisation d'un intermédiaire ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
---	---

Salarié

Industrial use as a processing aid

Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire
--------------------------------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

quantités utilisées

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Quantité quotidienne par site: 1 tonnes
tonnage annuel du site (tonnes/année): 60

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
Quantité quotidienne par site: 3 tonnes
tonnage annuel du site (tonnes/année): 60

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Quantité quotidienne par site: 3 tonnes
tonnage annuel du site (tonnes/année): 600

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m³/jour

Mesures de management du risque

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) Station d'épuration STP municipale

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 87.3%

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

Industrial use as a processing aid

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. L'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 95

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

Industrial use as a processing aid

exposition environnementale	<p>ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)</p> <p>eau douce: Exposition 0.318 mg/l, PNEC 0.48 mg/l, RCR 0.662</p> <p>sédiment d'eau douce: Exposition 1.145 mg/kg, PNEC 1.73 mg/kg, RCR 0.662</p> <p>eau de mer: Exposition 0.032 mg/l, PNEC 0.048 mg/l, RCR 0.662</p> <p>sédiment marin: Exposition 0.114 mg/kg, PNEC 0.173 mg/kg, RCR 0.662</p> <p>STP: Exposition 3.165 mg/l, PNEC 10 mg/l, RCR 0.316</p> <p>terre: Exposition 0.002 mg/kg, PNEC 1.67 mg/kg, RCR <0.01</p> <p>ERC6a Utilisation d'un intermédiaire</p> <p>eau douce: Exposition 0.381 mg/l, PNEC 0.48 mg/l, RCR 0.794</p> <p>sédiment d'eau douce: Exposition 1.373 mg/kg, PNEC 1.73 mg/kg, RCR 0.794</p> <p>eau de mer: Exposition 0.038 mg/l, PNEC 0.048 mg/l, RCR 0.794</p> <p>sédiment marin: Exposition 0.137 mg/kg, PNEC 0.173 mg/kg, RCR 0.793</p> <p>STP: Exposition 3.797 mg/l, PNEC 10 mg/l, RCR 0.38</p> <p>terre: Exposition 0.002 mg/kg, PNEC 1.67 mg/kg, RCR <0.01</p> <p>ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)</p> <p>eau douce: Exposition 0.381 mg/l, PNEC 0.48 mg/l, RCR 0.794</p> <p>sédiment d'eau douce: Exposition 1.373 mg/kg, PNEC 1.73 mg/kg, RCR 0.794</p> <p>eau de mer: Exposition 0.038 mg/l, PNEC 0.048 mg/l, RCR 0.794</p> <p>sédiment marin: Exposition 0.137 mg/kg, PNEC 0.173 mg/kg, RCR 0.793</p> <p>STP: Exposition 3.797 mg/l, PNEC 10 mg/l, RCR 0.38</p> <p>terre: Exposition 0.0008746 mg/kg, PNEC 1.67 mg/kg, RCR <0.01</p>
------------------------------------	--

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
-----------------------------	---

Industrial use as a processing aid

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR <0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.034 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR <0.01

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.057

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.034

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.057

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.017

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 2.5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.142

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.172

PROC5 Mélange dans des processus par lots

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 2.5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.142

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.343

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.284

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.343

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1.25 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.071

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.343

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 14 mg/kg/jour, DNEL 17.63 mg/kg/jour, RCR 0.794

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.172

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.057

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 5.486 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.137

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 3.43 mg/kg/jour, DNEL 40

Industrial use as a processing aid

mg/kg/jour, RCR 0.086

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.284

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.34 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR <0.01

**Scénario d'exposition
Use as a laboratory reagent**

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119950315-41-XXXX
Numéro CAS	24634-61-5
Numéro CE	246-376-1
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as a laboratory reagent
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles SU22 Utilisations professionnelles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
---	---

Salarié

Catégories de processus	PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire
--------------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)**Propriétés du produit**

Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.
--	--

quantités utilisées

à petite échelle

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution	Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m ³ /jour
-----------------	--

Mesures de management du risque

Use as a laboratory reagent

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	Station d'épuration STP municipale
Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m ³ /jour Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 87.3%

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination	éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.
--	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.
-----------------------------------	--

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur
Temperature	activités à température ambiante (sauf indication contraire).
Taux de ventilation	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. L'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.
----------------------------------	--

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
------------------------	--

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé.
exposition environnementale	eau douce: Exposition 0.002 mg/l, PNEC 0.48 mg/l, RCR <0.01 sédiment d'eau douce: Exposition 0.009 mg/kg, PNEC 1.73 mg/kg, RCR <0.01 eau de mer: Exposition 0.0002364 mg/l, PNEC 0.048 mg/l, RCR <0.01 sédiment marin: Exposition 0.0008514 mg/kg, PNEC 0.173 mg/kg, RCR <0.01 STP: Exposition 0.01 mg/l, PNEC 10 mg/l, RCR <0.01 terre: Exposition 0.000711 mg/kg, PNEC 1.67 mg/kg, RCR <0.01

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.
Exposition	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 5 mg/m ³ , DNEL 17.63 mg/m ³ , RCR 0.284 Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.34 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR <0.01

Use as a laboratory reagent

Scénario d'exposition Consumer use of cosmetic products

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119950315-41-XXXX
Numéro CAS	24634-61-5
Numéro CE	246-376-1
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Consumer use of cosmetic products
Catégories de produit chimique [PC]:	PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.
-----------------------------------	--

quantités utilisées

à petite échelle

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques	éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.
Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	Station d'épuration STP municipale

Consumer use of cosmetic products

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

Propriétés du produit

Utilisations par des consommateurs p. ex. en tant que support dans les produits cosmétiques/produits de soin corporel, parfums et produits parfumés. Note: Pour les produits et de soins corporels une évaluation des risques selon REACH est seulement nécessaire pour l'environnement, les problèmes de santé étant couverts par d'autres lois.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

exposition environnementale eau douce: Exposition 0.002 mg/l, PNEC 0.48 mg/l, RCR <0.01
sédiment d'eau douce: Exposition 0.007 mg/kg, PNEC 1.73 mg/kg, RCR <0.01
eau de mer: Exposition 0.0001981 mg/l, PNEC 0.048 mg/l, RCR <0.01
sédiment marin: Exposition 0.0007135 mg/kg, PNEC 0.173 mg/kg, RCR <0.01
STP: Exposition 0.007 mg/l, PNEC 10 mg/l, RCR <0.01
terre: Exposition 0.0007109 mg/kg, PNEC 1.67 mg/kg, RCR <0.01

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Conformément à l'article 14 (5b) du règlement n° 1907/2006 CE (REACH), une estimation de l'exposition ainsi que les scénarios d'exposition ne sont pas exigés en cas d'usage final dans des produits cosmétiques auxquels s'applique la directive 76/768/CEE.